

Conseil Communal

Séance du 31 mai 2021

Réponse à l'interpellation de Mmes SAAL, DEMBOUR et CHANE-ALUNE

Objet : Mobilité autour du tram

Mesdames les conseillères communales

En réponse à votre interpellation, le Collège vous confirme que les boulevards d'Avroy et de la Sauvenière sont bien des voiries régionales au même titre que l'avenue Destenay.

Leur réaménagement est donc à charge de la Région.

Je peux comprendre votre interpellation du point de vue de la Ville mais il faut bien rappeler ici que le tram est un dossier régional, mené sous la responsabilité de l'OTW et de son Ministre de tutelle à savoir Monsieur Philippe HENRY.

Monsieur le Ministre est compétent pour la mobilité générale, y compris le transport en commun (et donc le tram) ainsi que la mobilité douce, c'est-à-dire le vélo et les piétons.

Trouver un juste équilibre entre ces fonctions sur des voiries régionales à l'occasion de la mise en œuvre d'un projet de transport structurant relève assurément de la responsabilité du Ministre.

Je ne manquerai donc pas de lui faire part de vos revendications. Tout comme j'ai relayé les revendications formulées par le GRACQ.

Par ailleurs, la part de l'espace consacré à la voiture a été très fortement diminuée sur ces voiries régionales, à la demande insistante de la Ville.

En effet, le transit des automobilistes entre Avroy et Saint Lambert et entre Avroy et la place du 20 Aout via le Boulevard de la Sauvenière, la place Verte, la rue Joffre, la place République française, la rue de l'université et la rue de la Régence va être supprimé à l'exception du mouvement Joffre vers Sauvenière.

Seuls pourront donc transiter les piétons, les vélos et le tram.

Il est évident également que le trafic automobile sur le boulevard de la Sauvenière et sur les

rues de l'Université et Régence sera très fortement réduit et limité aux seules personnes ayant un intérêt direct à se rendre dans le quartier.

Enfin, le trafic des bus sera également supprimé sur le boulevard de la Sauvenière et aux abords de l'Opéra.

Il sera néanmoins maintenu place République française, sur les ries de la Régence et de l'Université.

Cette pacification du trafic automobile sur l'ensemble de la zone sera bien entendu particulièrement favorable au vélo.

Pour ce qui nous concerne, les voiries communales bordant les voiries régionales dans l'hypercentre ont été mises en piétonnier pour leur grande majorité et ce depuis longtemps.

Ce mouvement est le plus radical en termes de mobilité puisqu'il exclut de l'espace concerné tout véhicule motorisé.

Dans la zone, il sera poursuivi par la mise en piétonnier de la place Xavier Neujean et des abords de l'Opéra.

Dans le cadre de ce réaménagement, nous estimons indispensable d'assurer une place prépondérante au vélo à côté du piéton.

Voici ce que je suis en mesure de vous dire. A la fois, les meilleurs efforts de la Ville pour ce qui la concerne et la responsabilité régionale vers laquelle je continuerai à relayer les demandes des associations cyclistes.